ID: 005-210500146-20230127-DE_2023_03-DE

Publié le

Berger Levrault

Département des Hautes-Alpes

COMMUNE DE BARRET SUR MEOUGE

05300 BARRET SUR MEOUGE

Tél: 04.92.65.10.93
Email: mairie.barretsurmeouge@wanadoo.fr

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023-03

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept janvier à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Barret sur Méouge, dûment convoqué en assemblée ordinaire, s'est réuni sous la présidence de son maire Philippe PEYRE, à la Mairie de Barret sur Méouge.

<u>Membres présents</u>: Philippe PEYRE, Annick ARMAND, Yolande MADIOT, Virginie ANDRASI, Pierre GABRIEL, Jean BUSCH, Mikael MAES

<u>Membres absents excusé</u> : Norine JONAS qui a donné procuration à Philippe PEYRE, François

STEENHOUT qui a donné procuration mandat à Yolande MADIOT

Membres absents non excusé : Julie ATGER

Membres en exercice: 10

<u>Date de la convocation</u>: 19 Janvier 2023 <u>Secrétaire de séance</u>: Annick ARMAND

Vote POUR « 10 », Vote CONTRE « 0 », ABSTENTION « 0 »

OBJET: CONVENTION CINEMA LE PHOENIX

Monsieur le Maire, informe le Conseil Municipal sur le projet du cinéma itinérant « L'envol du Phoenix »

Il s'agit d'un projet en partenariat avec le cinéma théâtre de Laragne « Le Phoenix » qui propose des projections sur la commune de Barret sur Méouge.

Il est convenu que le cinéma installe son matériel de projection dans la salle de l'auberge pour le bon déroulement des projections la mairie met à disposition le mobilier.

Une participation financière est demandée à la Mairie de Barret sur méouge, 100 € HT par jour de projection.

Les projections prévues à ce jour sont le jeudi 2 mars 2023 et le jeudi 6 Avril 2023.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide :

- D'accepter le devis du cinéma
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire

Philippe PEYRE